

5° Incidence du projet sur la sécurité et la sûreté des réseaux publics d'électricité

Etant donnée la puissance de l'installation de production, l'incidence sur la sécurité et la sûreté des réseaux publics d'électricité sera très limitée. Par ailleurs, vous trouverez ci-joint une copie de la fiche de collecte de renseignements envoyée à l'ARD pour le raccordement de l'installation au réseau basse tension précisant que les onduleurs disposent des protections de découplage nécessaires, ou le certificat de conformité établi par mon installateur.

6° Application de la législation sociale dans l'établissement :

(Sans objet)

7° Influence sur l'environnement, du parti de production retenu :

La production d'électricité photovoltaïque, à partir d'énergie solaire est un mode de production décentralisée, efficace, respectueux de l'environnement qui participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Vous trouverez ci-joint la copie de la déclaration préalable démontrant la bonne insertion de l'installation dans son environnement.

7° bis Destination prévue de l'électricité :

« La totalité de la production d'électricité, déduction faite de la consommation des auxiliaires de l'installation et de la consommation propre du producteur, sera fournie à l'acheteur (EDF ou l'entreprise locale de distribution concernée) dans le cadre de l'obligation d'achat. »

ou

« La totalité de la production d'électricité, déduction faite de la consommation des seuls auxiliaires de l'installation, sera fournie à l'acheteur (EDF ou l'entreprise locale de distribution concernée) dans le cadre de l'obligation d'achat. »

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleures salutations.

Fait à

le :

Signature

Pièces à joindre :

Fiche de collecte de renseignements envoyée à l'ARD

ou

Certificat de conformité établi par l'installateur ou attestation sur l'honneur, le cas échéant

et

Copie de la déclaration préalable